

L'an deux mille vingt, le 15 octobre

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS Claude RIOCHE, Anthony MAHÉ, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Nadine CHABOUD, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

SECRETAIRE : Anthony MAHÉ

En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- Les conditions de collecte changent au 2 novembre mais certains commerçants s'interrogent sur la fréquence de ramassage réduite qui engendre du stockage notamment. Contact avec les services de la CAPV.
- Les dossiers d'accessibilité pour l'école Val'Joie, la salle polyvalente et le club rencontre ont été validé avec des avis favorables. Les travaux vont donc s'entreprendre à l'aide la maîtrise d'œuvre.
- Un courrier a été adressé à la succession ELIA pour l'intérêt communal sur deux bâtiments (route du bourg et place Chaize)
- L'USV Football a annulé la foire aux vins vu les conditions sanitaires liées à la COVID. Néanmoins, une solution de vente en extérieure est envisagée sur le parking de la Martinette.
- Horizon Valdaine maintient son marché de Noël.
- Le dossier de Site Patrimonial Remarquable (SPR) a été présenté aux élus, le 29/09 par le Cabinet CAP'T de Grenoble. La démarche a ainsi été précisée dans ses enjeux et maintenant l'enquête publique sera mise en œuvre par le Préfet à sa discrétion.
- Le projet d'Espace France Services en cours sur le territoire de la Valdaine est portée par la CAPV. C'est Denis Mollière, en tant que vice-président, qui est en charge du dossier. La question de l'implantation initiale est questionnée pour une autre option. La réflexion est en cours.
- La rénovation du terrain de football de la Martinette démarrera en ce mois de septembre. Afin de permettre au club de continuer à jouer, une demande a été faite pour utiliser le stade de la Combe mais cela engendre des aménagements notamment de la main courante.
- 2 « Mini-Jobs » seront proposés lors des vacances d'automne.
- Lors des journées du patrimoine, deux visites de l'église St Georges sont inscrites le samedi 19/09 à 10h et le dimanche 20/09 à 11h30.

- Une réflexion est lancée pour mettre en place une complémentaire santé pour le personnel communal.
- Le dossier de la voirie communale (délibération abrogée le 18/06/2020) est mené par le groupe de travail. Des propriétaires ont sollicité la commune pour des rendez-vous actant les décisions de cession dans le domaine communal.
- La distribution des masques restant de la première dotation sera organisée en deux temps. Au domicile pour les + de 75 ans et lors de permanences les 11/11 (8h-11h) et 14/11 (9h-12h) à l'espace Versoud.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ Administratif

✓ Droit de formation des élus

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une formation doit être organisée au cours de la première année pour tous les élus ayant reçu délégation. Le budget communal doit inscrire un montant dédié à la formation des élus, au minimum égal à 2% du montant total des indemnités allouées aux membres du conseil.

De plus, chaque élu pourra mobiliser 20 heures au titre de son DIF dès la date d'installation du conseil municipal sans attendre d'avoir cotisé une année complète. Le coût horaire maximal applicable aux formations via le DIF a été fixé à 100 € par l'arrêté du 29/07 2020. Ces dispositifs encouragent la formation des élus qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction.

Afin de définir les modalités d'accès à la formation une prochaine décision sera proposée au conseil municipal.

✓ Installation de la commission d'urbanisme

Report de ce point lors d'une prochaine séance. Le contenu doit être approfondi.

✓ Finances

✓ Tarifs cavurnes

La commune a fait l'acquisition de cavurnes dans son cimetière. Afin de pouvoir les mettre à disposition, il est nécessaire de voter un tarif.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'appliquer la tarification du columbarium.

CIMETIERE	2020
<i>Cavurnes</i>	
Pour une durée de 15 ans	400,00 €
Pour une durée de 30 ans	600,00 €
Taxe de dépôt et de retrait d'urne	25,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir	25,00 €

Décision : approuvés à l'unanimité

✓ Marché d'électricité 2021

La commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 19/11 à 14h pour le choix du fournisseur.

✓ Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder au vote de de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2020 :

DEPENSES

CREDITS OUVERTS

D F 023 023	Virement à la section d'investissement	78 450 €
D F 66 6688	Autres charges financières	8 550 €
D I 001 001 OPFI	Solde d'exécution reporté	55 016,55

CREDITS REDUITS

D F 011 6156	Maintenance	0,05 €
D I 23 2315 Op 11	Installations, matériels et outillages	31 538,10 €

RECETTES**CREDITS OUVERTS**

R F 013 6419	Remboursements sur rémunération du personnel	12 500 €
R F 73 7381	Taxe additionnelle droits de mutation	42 500 €
R F 74 7473	Subvention départementale	9 000 €
R F 74 74835	Compensation exonération de taxe	23 000 €
R I 021 021 OPFI	Prélèvement de fonctionnement	78 450 €

CREDITS REDUITS

R F 002 002	Résultat d'exploitation reporté	0,05 €
R I 001 001 OPFI	Solde d'exécution reporté	55 016,55 €

✓ *Région AURA – « Bonus Relance » 2020-2021 – Dossier d'aide pour le cheminement doux des Rieux*

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, la Région Auvergne Rhône Alpes propose un dispositif d'aide financière nommé « Bonus relance ».

Il est ainsi proposé d'inscrire le projet de création de cheminement doux des Rieux dans cette enveloppe selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Taux
Etat			
Département	32 950 €	8/10/2020	34 %
Autres financements publics Région AURA	53 570 €	16/10/2020	46 %
Sous-total (total des subventions publiques)	77 520 €		80 %
Participation du demandeur :			
- autofinancement	19 384,69 €		20 %
- emprunt			
TOTAL	96 904,69 €		100 %

Décision : adopté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

La mairie de Saint Geoire en Valdaine a établi un plan de déneigement du territoire communal. Ce dernier est découpé en trois secteurs :

- Consuoz
- Cormérieu
- Centre bourg

Les deux premiers sont assurés par un prestataire, la sarl TCM de Domessin alors que le dernier est pris en charge par les services techniques.

- Deux conventions sont rédigées pour ce prestataire et l'une d'entre elles arrive à échéance en cette fin d'année (secteur Consuoz). Elle sera renouvelée pour deux ans dans les mêmes conditions à un coût de 96 € TTC/heure quelle que soit le moment de l'intervention. Un décompte est adressé à la commune en fin de chaque campagne.
- La mairie de Saint Geoire en Valdaine assure également par convention le déneigement de l'hôpital. Il convient de renouveler également cette convention pour 3 ans dans les mêmes conditions à un coût de 96 € TTC/heure quelle que soit le moment de l'intervention. Un décompte est adressé à la commune en fin de chaque campagne.
- La mairie de Saint Geoire en Valdaine assure par convention, le déneigement de la zone économique du Bigallet pour 3 années jusqu'en 2022. Le coût horaire d'intervention est fixé à 66,50 € TTC.

Lesdites conventions seront signées par Nathalie BEAUFORT

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- ✓ Commission Urbanisme du 12 octobre 2020

CERTIFICATS D'URBANISME

Pour mémoire

CUb 038 386 20 20045 – réceptionné le 28 juillet 2020

Date extrême : 28 septembre 2020

Demandeur : L'immobilière du Lac

Adresse du terrain : Le Boyet – route de St Sulpice

Objet : création de 4 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AW 398 – AW 399 – AW 401

Zonage : Uba

↳ Instruction en cours ⇄ Capv

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 20 20030 – Réceptionné le 15 juillet 2020

Date extrême : 15 septembre 2020

Demandeur : Lucie Jambon

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : portillon

Section (s) / Parcelle (s) : AM 44

Zonage : Uab4

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF et la commune

DP 038 386 20 20032 – Réceptionné le 29 juillet 2020

Date extrême : 29 septembre 2020

Demandeur : Gilles Vercherin

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : portail et clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 60 – AM 61 – AM 62 – AM 63

Zonage : Uab4 et Uaa

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par l'ABF et la commune

DP 038 386 20 20037 – Réceptionné le 3 septembre 2020

Date extrême : 3 novembre 2020

Demandeur : Laurent Borja

Adresse du terrain : route de la Lambertière

Objet : volets roulants

Section (s) / Parcelle (s) : AN 224

Zonage : Ub

↳ périmètre ABF

Avis favorable de l'ABF

Nouvelles demandes

DP 038 386 20 20039 – Récépissé le 30 septembre 2020

Date extrême : 30 octobre 2020

Demandeur : Delphine Pinto

Adresse du terrain : route de la Bayardière

Objet : création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AX 1

Zonage : Nh

Avis favorable

DP 038 386 20 20040 – Récépissé le 5 octobre 2020

Date extrême : 5 décembre 2020

Demandeur : Laurent Borja

Adresse du terrain : route de la Lambertière

Objet : clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AN 224

Zonage : Ueb4

↳ périmètre ABF

Instruction en cours

DP 038 386 20 20041 – Récépissé le 6 octobre 2020

Date extrême : 6 novembre 2020

Demandeur : Lazare Raketec

Adresse du terrain : route du Falque

Objet : ravalement d'un pan de mur

Section (s) / Parcelle (s) : AC 230

Zonage : Nhb2

Avis favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PA 038 386 20 20003 – Récépissé le 17 juin 2020

Date extrême : 17 août 2020

Demandeur : Loïc Amieux

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : aménagement d'un garage en rdc et d'une chambre et salle de jeux en étage

Section (s) / Parcelle (s) : AO 211

Zonage : Nhb2 et Nhb3

↳ demande de pièces complémentaires sollicitées par le service instructeur le 15.07.2020

PA 038 386 20 20004 – Récépissé le 3 juillet 2020

Date extrême : 3 octobre 2020

Demandeur : Sarl Soval

Adresse du terrain : voie de la Thuery

Objet : démolition « carrefour express » - construction « carrefour contact »

Section (s) / Parcelle (s) : AE 221 – AE 222

Zonage : Uea, Ueb4 et Ue

↳ passage du dossier en CDAC : **refus**

POLE SCOLAIRE – CULTURE

✓ Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les informations pour le renouvellement du CMJ ont été distribuées dans les classes de CM1 CM2 pour un retour des candidatures au 11 novembre. Les élections se dérouleront ensuite.

✓ Printemps des poètes 2021

Une nouvelle association s'est créée pour participer notamment au printemps des poètes en 2021. Il s'agit de promouvoir la poésie. La manifestation est prévue nationalement fin mars 2021. La contribution de la commune

consisterait à de l'aide logistique valorisée dans le budget de l'association. Un avis favorable à l'accompagnement de l'évènement est acquis.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- ✓ Commission des Solidarités du 7/10
Rapport de Nicole Brestaz et Claude Rioche
- ✓ Commission de la transition écologique du 12/10
Rapport de Pierre Eymery
- ✓ Commission économique du 6/10
Rapport de Dominique Govaerts
- ✓ CAPV - Désignation des membres des commissions

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais prévoit entre autres instances la mise en place de trois commissions : commission des solidarités, commission économique et commission transition écologique. Au sein de chaque commission, la commune de Saint Geoire en Valdaine désigne 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

- **COMMISSION DES SOLIDARITES**
2 titulaires : Nicole BRESTAZ – Claude RIOCHE
2 suppléants : Nadine ROUX – Thomas CHABOUD
- **COMMISSION ECONOMIQUE**
2 titulaires : Dominique GOVAERTS – Julien BOURRY
2 suppléants : Gabrielle ROUX-SIBILON – Nadine CHABOUD
- **COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE**
2 titulaires : Dominique GOVAERTS – Pierre EYMERY
2 suppléants : Bernard COLLET-BEILLON – Julien BOURRY

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ CAPV - Désignation des représentants au Comité de pilotage PLH

Le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nécessite la mise en place d'un comité de pilotage pour suivre le Programme Local de l'Habitat » (PLH). Au sein de cette instance, la commune de Saint Geoire en Valdaine désigne 2 représentants.

- **PLH**
Nathalie BEAUFORT
Nicole BRESTAZ

Décision : accepté à l'unanimité

- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sera compétente au 1^{er} janvier 2021 en la matière. une présentation des enjeux a été faite lors de la conférence des maires le 13/10. Le dossier ne semble pas prêt. Il faut que la commune se positionne lors d'un prochain conseil municipal. Un travail d'analyse est demandé pour les avantages et contraintes de la démarche.